

FICHES HABITATS
A à L

FORET DE RAVIN A TILLEUL ET ERABLE

N° Natura 2000 : 9180

Intérêt régional : OUI

Correspondance catalogue forestier : 2600

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Pic épeiche, Pic noir

Habitat d'espèces protégées en France : plus. esp. d'oiseaux

CARTE D'IDENTITÉ

Forêt très particulière dominée par le Tilleul et les Erables sur pente forte en exposition Nord.
Sol composé de blocs et éboulis grossier.

ESPECES INDICATRICES :

Tilleul
Erable sycomore
Orme des montagnes
Frêne
Fougère scolopendre



ETAT DE CONSERVATION

En bon état compte tenu des difficultés d'exploitation. Traitement en taillis simple ou TSF.

CONDITIONS DE MAINTIEN

- ⇒ Traitement actuel proche des conditions naturelles.
- ⇒ Pentes sensibles à l'érosion.
- ⇒ Les espèces remarquables ont besoin d'ombre et d'humidité (plantes) et de vieux arbres (pics)

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Vau de Bouche (commune de Girolles, Annay-la-Côte, Voutenay, Précy)
- St Moré (Côte de St Moré, Cora, Vau Guiot, Bois de la Côte de Char)
- Arcy (Bois des Grottes)
- Mailly-le-Château (Bois du Parc)

PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien des traitements actuels et localement : exploitation nulle ; irrégularisation.
- + Maintien de l'équilibre actuel des essences
- + Eviter les coupes sur de grandes surfaces.
- + Débusquer par câble.
- + Conserver quelques vieux arbres dans les secteurs sans risque.



INDICATEURS A SUIVRE

- Présence d'arbres vieux et morts.

Fougère scolopendre

N° Natura 2000 : 9130

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Pic noir, Pic épeiche, Chouette hulotte

Habitat d'espèces protégées en France : plusieurs esp. d'oiseaux

CARTE D'IDENTITÉ

Grands TSF avec Hêtre dominant ou co-dominant avec le Chêne.

Pente forte à moyenne à exposition Nord à Est.
Sol d'éboulis grossier à fin avec colluvions.

ESPECES INDICATRICES :

Hêtre
Tilleul
Erable sycomore
Mercuriale pérenne
Asperule odorante



ETAT DE CONSERVATION

Bon état : dans toutes les stations favorables, le peuplement a été conservé pour tirer parti des essences bien adaptées ; traitement en TSF avec belles réserves.

CONDITIONS DE MAINTIEN

- ⇒ Traitement actuel proche des conditions naturelles.
- ⇒ Pentes sensibles à l'érosion.
- ⇒ Les espèces remarquables ont besoin d'ombre et d'humidité (plantes) et de vieux arbres (pics)

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Vau de Bouche (commune de Girolles, Annay-la-Côte, Voutenay, Précy)
- St Moré (Côte de St Moré, Cora, Vau Guiot, Bois de la Côte de Char)
- Arcy (Bois des Grottes)
- Mailly-le-Château (Bois du Parc)

PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien des traitements actuels et localement : ~~exploitation nulle~~ ; améliorations et irrégularisations.
- + Maintien du Hêtre.
- + Eviter les coupes sur de grandes surfaces.
- + Débusquer par câble dans les pentes très fortes..
- + Conserver quelques vieux arbres dans les secteurs sans risque.



INDICATEURS A SUIVRE

- Régénération naturelle du Hêtre
- Présence d'arbres vieux et morts

Pic noir

CHENAIE PEDONCULEE DE FOND DE COMBE

N° Natura 2000 : 9160

Intérêt régional : OUI

Correspondance catalogue forestier : 3300

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Pic cendré, Pic noir

Habitat d'espèces protégées en France : plusieurs esp. d'oiseaux

CARTE D'IDENTITÉ

Forêt de taillis de Charme sous (belle) futaie de Chêne pédonculé et de Frêne élevé. Situation de fond de vallon frais ou bas de pente sur colluvions épaisses.

ESPECES INDICATRICES :

Chêne pédonculé
Frêne élevé
Erable sycomore
Primevère élevée
Ail des ours
Ornithogale des Pyrénées
Arum maculé
Ficaire



ETAT DE CONSERVATION

Bon état dans les localités observées.
Traitement en TSF avec réserves de belle venue.

CONDITIONS DE MAINTIEN

- ⇒ Traitement actuel proche des conditions naturelles.
- ⇒ Problème de compétition spatiale avec chemin ou desserte en raison de l'étroitesse des vallons.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Vau de Bouche (commune de Girolles, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec).
- Côte de St Moré et Bois des Grottes (Arcy)



PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien du peuplement avec dominance du Chêne pédonculé et son cortège floristique de sous-bois : poursuite du TSF ou reconversion en futaie irrégulière de Chêne pédonculé, Frêne et Erable.
- + Conserver quelques arbres vieux sur pied dans les secteurs sans risque.
- + Adapter l'emprise des dessertes dans les peuplements étroits.

INDICATEURS A SUIVRE

- Taux d'arbres vieux et morts.
- Chemins de desserte

Pic épeiche

CHENAIE PUBESCENTE

N° Natura 2000 : -

Intérêt régional : OUI

Correspondance catalogue forestier : 1110, 2110

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune

Habitat d'espèces protégées en France : Alisier de Fontainebleau

CARTE D'IDENTITÉ

Chênaie maigre à base de
Chêne pubescent, Chêne sessile et leur hybride.
Aspect de pré-bois avec
pelouses en clairière.
Sol squelettique. Pente exposée du Sud à Ouest.

ESPECES INDICATRICES :

Chêne pubescent ou hybride
Garance voyageuse
Mélitte à feuilles de mélisse
Seslérie

Dans certaines situations :

Tilleul (type de peuplement différent mais voisin)



ETAT DE CONSERVATION

En bon état compte tenu de la faible utilisation en bois de chauffage et des faibles possibilités de substitution par le pin.

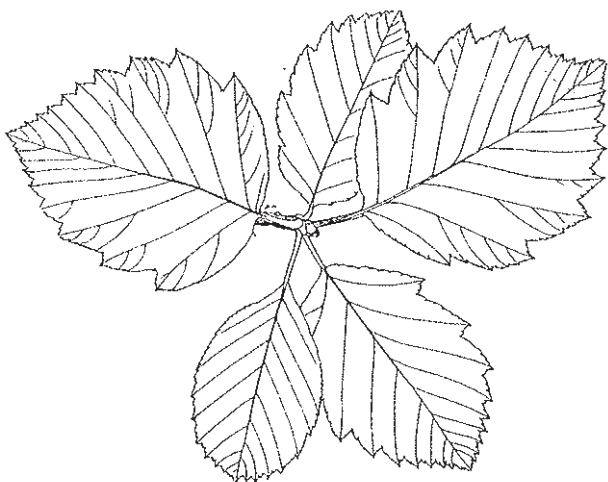
CONDITIONS DE MAINTIEN

- ⇒ Traitement actuel proche des conditions naturelles.
- ⇒ Les espèces remarquables et les habitats associés (pelouses) ont besoin de lumière et d'un couvert espacé (pré-bois).

PRINCIPALES LOCALITÉS

Présent sur toutes les pentes bien exposées, mais surtout à

- Vau de Bouche (commune de Précy),
- St Moré (Bois de la Côte de Char).



PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien des traitements actuels en TSF.
- + Eviter le remplacement par des résineux.
- + Conserver la mosaïque de pelouses et de fruticées : ne pas regarnir les clairières.

INDICATEURS A SUIVRE

- Présence de l'Alisier de Fontainebleau.
- Clairières

Alisier de Fontainebleau

FOURRE DE GENEVRIER

N° Natura 2000 : 5130

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Engoulement d'Europe, Pie-Grièche écorcheur, Lézard vert

Habitat d'espèces protégées en France : plusieurs esp. d'oiseaux

CARTE D'IDENTITÉ

Formation pure ou presque de Genévriers en mosaïque dans les pelouses sèches.

ESPECES INDICATRICES :

Genévrier

Espèces d'ourlet : Tréfle rougeâtre, Mélampyre crêté

Espèces de la Chênaie pub. : Garance.



ETAT DE CONSERVATION

Bon état.

Conservation liée à celle de l'entité «pelouses sèches».

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Cette formation évolue spontanément mais lentement vers un pré-bois sous lequel elle finit par dépérir.

Se maintient plus facilement dans pelouses pâturées où les animaux broutent les ligneux.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Mont Lignon
- Givry (Beustiau)
- St Moré (Sur les Roches)
- Merry-sur-Yonne (Roche aux Poulets, Tour)

OBJECTIFS ET MESURES

- + Maintien de cette formation en équilibre avec les pelouses par débroussaillage mécanique si le taux de recouvrement est compris entre 50 et 75%.
- + Eviter plantation de résineux
- + Eviter coupe rase au profit de la pelouse.



INDICATEURS A SUIVRE

- Taux de recouvrement des genévriers l'optimum étant entre 25 et 50% pour la capacité d'accueil des oiseaux et pour faciliter le contrôle des ligneux concurrents.

Pie-Grièche écorcheur

FOURRE DE BUIS

N° Natura 2000 : 5110

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Engoulement d'Europe, Pie-Grièche écorcheur, Lézard vert

Habitat d'espèces protégées en France : plusieurs esp. d'oiseaux

CARTE D'IDENTITÉ

Formation pure ou presque de Buis en mosaïque dans les pelouses sèches ou les éboulis.

ESPECES INDICATRICES :

Buis



ETAT DE CONSERVATION

Bon état.

Conservation liée à celle de l'entité «pelouses sèches».

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Cette formation évolue spontanément mais lentement vers un pré-bois sous lequel elle finit par dépérir.

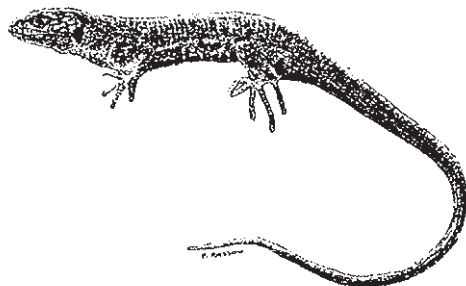
Se maintient plus facilement dans pelouses pâturées où les animaux broutent les ligneux.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Vau de Bouche (Les Chaumes à Voutenay)
- Merry-sur-Yonne (Côte Rotie et près de la ferme de la Tour)

PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien de cette formation en équilibre avec les pelouses par débroussaillage mécanique si le taux de recouvrement est compris entre 50 et 75%.
- + Eviter plantation de résineux
- + Eviter coupe rase au profit de la pelouse.



INDICATEURS A SUIVRE

– Taux de recouvrement des buis
l'optimum étant entre 25 et 50% pour la capacité d'accueil des oiseaux et pour faciliter le contrôle des ligneux concurrents.

Lézard vert

N° Natura 2000 : 8210

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Faucon pèlerin

Habitat d'espèces protégées en France : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle

CARTE D'IDENTITÉ

Saillies rocheuses à flanc de vallée, plus ou moins puissantes selon la couche géologique (cf ce paragraphe). Les plus hautes sont taillées dans le calcaire récifal. Deux anciennes carrières présentent des fronts dont la fonction écologique est similaire.

ESPECES INDICATRICES :

Amélanchier
Arabette des sables
Faucons pèlerin et crécerelle
Choucas



ETAT DE CONSERVATION

Bon état physique.
Capacité d'accueil des espèces réduites dans 2 falaises en raison de la forte fréquentation par les escaladeurs.

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Les espèces de rapaces rupestres ont besoin d'une certaine quiétude pendant la période de reproduction (mars à juin).
⇒ Les végétaux sont sensibles au piétinement et sont situés parfois sur des blocs détachables.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Vau de Bouche (Bois du Four, Table à Dieu)
- St Moré (Côte de Char, Côte de St Moré)
- Arcy-sur-Cure (Bois des Grottes)
- Mailly-le-Château (La Trière, Bois du Parc, deux carrières)
- Merry-sur-Yonne (Saussois, Roche du Renard)

PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien de l'absence de pratique dans la falaise d'Arcy-sur-Cure (Bois des Grottes) et de St Moré à l'est du tunnel.
- + Rendre compatible pratique sportive et reproduction du Faucon pèlerin au Saussois et au Parc.
- + Eviter «nettoyage» des blocs et diminuer le piétinement en sommet de falaise.



INDICATEURS A SUIVRE

- Reproduction du Faucon pèlerin.

Faucon pèlerin

VEGETATION DE DALLE CALCAIRE ET DE ROCHERS

N° Natura 2000 : 6110

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Lézard vert

Habitat d'espèces protégées en France : mollusque Troncatelline d'Arcy

CARTE D'IDENTITÉ

Végétation rase et clairsemée laissant apparaître la roche : la dalle calcaire privée de sol ou des rochers saillants du sol.

ESPECES INDICATRICES :

Céraistre nain,
Sabline à feuille de serpolet,
Jivers orpins,
petits trèfles.



ETAT DE CONSERVATION

Conservation liée à celle des entités «rochers» et «pelouses sèches».

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Formation stable, pas de problème de maintien tant qu'il n'y a pas de sur-piétinement en rebord de falaise.

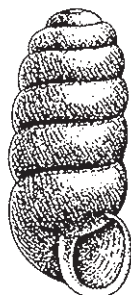
PRINCIPALES LOCALITÉS

- Givry (Beustiau)
- Vau de Bouche (Les Chaumes)
- St Moré (Sur les Roches, Roche Godin, Cora)
- Mailly-la-Ville (Fleurs Boudin)
- Mailly-le-Château (Bois du Parc, La Trière)
- Merry-sur-Yonne (Saussois, Roche aux Poulets)

PRINCIPES DE GESTION

- + Pas d'intervention
 - + Eviter accès facile en sommet de falaise (pour panorama et escalade*) à Sur les Roches, Bois du Parc, Table à Dieu à Voutenay.
- Pour le Saussois, aménager le panorama.

* la pratique de la «moulinette» évite d'avoir à accéder au sommet de falaise, sauf au Saussois.



INDICATEURS A SUIVRE

- Au dessus des falaises fréquentées, surveiller l'évolution de la végétation, notamment l'apparition des espèces de places piétinées.

Troncatelline d'Arcy (x16)

N° Natura 2000 : 8160

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire :

Habitat d'espèces protégées en Bourgogne : Ibéris intermédiaire

CARTE D'IDENTITÉ

Végétation rase et clairsemée installée sur les pentes couvertes d'éboulis à granulométrie moyenne (gravier), surtout sur les calcaires oolithiques et graveleux du nord du site.

ESPECES INDICATRICES :

Germandrée petit-chêne

Seslérie

Ibéris intermédiaire

Léontodon fausse-épervière

Silene glareosa



ETAT DE CONSERVATION

Conservation liée à celle des entités «rochers» et «pelouses sèches».

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Formation stable, pas de problème de maintien tant qu'il n'y a pas de sur-fréquentation par les motos-cross (Cravant).

⇒ L'équilibre de la flore peut être perturbé par une espèce envahissante : l'Ailante.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Cravant (La Perrière) : la plus importante.
- St Moré (Côte de Char)
- Mailly-la-Ville (Vau Lamblin)
- Mailly-le-Château (La Trière)
- Merry-sur-Yonne (Saussois)

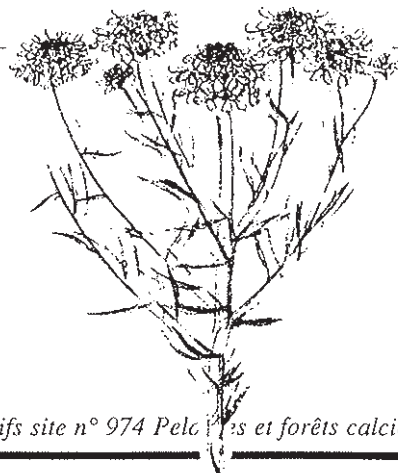
PRINCIPES DE GESTION

+ Pas d'intervention en général, sauf à La Trière (Mailly-le-Château) : éradication des pieds d'Ailante.

+ Eviter accès facile aux motos (maintien de la fermeture à Cravant).

INDICATEURS A SUIVRE

- Progression de l'Ailante à La Trière



Ibéris intermédiaire

PELOUSE CALCAIRE XEROPHILE

N° Natura 2000 : 6210

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Alouette lulu, Circaète, Engoulevent

Habitat d'espèces protégées en Bourgogne : Armoise blanche, Liseron cantabrique, Stipe penné

CARTE D'IDENTITÉ

Végétation de faible hauteur laissant apparaître un sol caillouteux et des rochers (sol squelettique)

ESPECES INDICATRICES :

Brome
Fétuque
Koelerie
Laiche humble
Hélianthème des Apennins
Plus. esp. d'Orchidées



ETAT DE CONSERVATION

Bon état pour toutes les pelouses observées en raison des faibles possibilités d'utilisation productive (sol pas assez profond)

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Formation quasi stable, pas de problème de maintien tant qu'il n'y a pas de sur-fréquentation par les motos (Cravant) et les piétons (Saussois).

PRINCIPALES LOCALITÉS

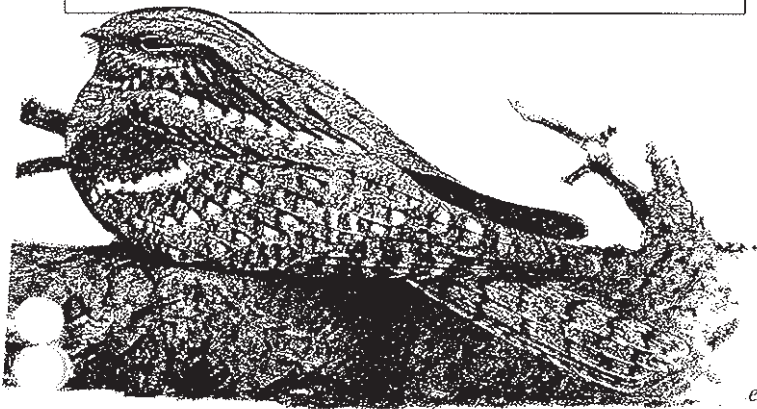
- Givry (Beustiau)
- Vau de Bouche (Les Chaumes, Jean-Gilles)
- St Moré (Sur les Roches, Roche Godin, Cora)
- Cravant (Cote de Sourde)
- Mailly-la-Ville (Fleurs Boudin, La Craie)
- Mailly-le-Château (Bois du Parc, La Trière)
- Merry-sur-Yonne (Saussois, Roche aux Poulets)

PRINCIPES DE GESTION

- + Pas d'intervention en général, sauf si les arbustes gagnent d'une manière significative
- + Eviter accès facile aux motos (fermeture à Cravant).
- + Améliorer le cheminement équipé pour monter aux roches du Saussois et aménager l'accès des véhicules et des piétons au sommet.

INDICATEURS A SUIVRE

- Niveau d'érosion de la pelouse sous le Saussois et de celle de Cravant
- Niveau de piétinement de la pelouse au sommet du Saussois.



Engoulevent

es des côteaux de la Cure et de l'Yonne - CSNB - 2000

J

PELOUSE CALCAIRE MESOPHILE

N° Natura 2000 : 6210

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Alouette lulu, Circaète, Engoulevent, Bacchante

Habitat d'espèces protégées en France : divers oiseaux et reptiles

CARTE D'IDENTITÉ

Végétation modeste, plus haute que la pelouse xéro-phile. Aspect dense sans sol visible, lequel est plus épais.

ESPECES INDICATRICES :

Brome
Brachypode
Laiche glauque
Hélianthème nummulaire
Chlore perfoliée
Plus. esp. d'Orchidées



ETAT DE CONSERVATION

Habitat ayant le plus régressé depuis les années 50 avec les labours ou la plantation de pins. Les pelouses épargnées ont subi un embuissonnement plus ou moins prononcé. Problème de naturalisation de pins (graines issues de plantations voisines)

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Formation évoluant vers des fourrés d'épines noires ou divers arbustes, ce qui fait disparaître les espèces liées à cet habitat.

PRINCIPALES LOCALITÉS

- Mont Lignon
- Givry (Beustiau)
- Vau de Bouche (Les Chaumes, Coutote)
- St Moré-Arcy (Sur les Roches, Tarceau, Louise)
- Cravant
- Mailly-la-Ville (La Craie)
- Mailly-le-Château (Bois du Parc)

PRINCIPES DE GESTION

- + Maintien des pelouses dans un état ouvert par débroussaillage régulier si taux de fermeture compris entre 50 et 75%.
- + Enlèvement des pins dispersés et de quelques pinèdes enclavées (Roche Godin, Sur les Roches).
- + Eviter plantation de résineux
- + Fermer l'accès aux motos sur les pentes.



INDICATEURS A SUIVRE

- Taux d'embuissonnement : l'optimum étant entre 25 et 50% pour la capacité d'accueil des oiseaux et pour faciliter le contrôle des ligneux
- Surveiller l'extension des pins.

Alouette lulu

GROTTES NON EXPLOITEES

N° Natura 2000 : 8310

Intérêt régional : OUI

Habitat d'espèces d'int. communautaire : Petit et Grand Rhinolophes, Grand Murin, Vesp. oreilles éch.

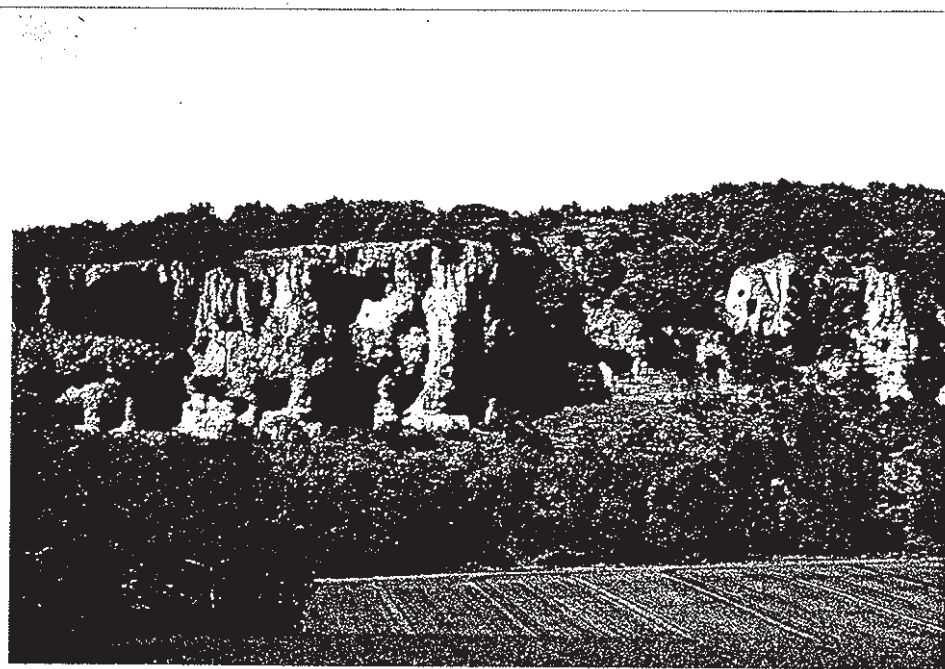
Habitat d'espèces protégées en France : Vespertillons (moustaches, Natterer, Daubenton), Sérotine,...

CARTE D'IDENTITÉ

Cavités naturelles dans le karst et anciennes exploitations souterraines de pierres pas ou peu exploitées pour le tourisme ou le stockage.

ESPECES INDICATRICES :

Présence régulière de chauves-souris.



ETAT DE CONSERVATION

Bon état physique.

Fréquentation globalement faible sauf au Vau de Bouche (beaucoup de groupes en été).

Certaines grottes fermées hermétiquement (Arcy et Ermite à Merry).

CONDITIONS DE MAINTIEN

⇒ Grottes suffisamment profondes (microclimat)

⇒ Peu de dérangement hivernal et respect de la quiétude des chauves-souris

⇒ Intégrité physique de la grotte ; ouverture minimale pour le passage des chauves-souris

PRINCIPALES LOCALITÉS

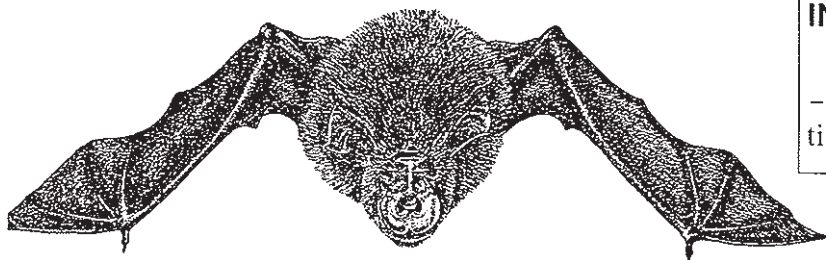
- grotte de l'Ermite à Ravereau (Merry-sur-Yonne),
- grottes d'Arcy-sur-Cure (Fées),
- grottes des Rochers de St Moré dont l'Entonnoir,
- grottes du Vau de Bouche (Grand Souterrain à Girolles, Grotte au Larron à Voutenay).
- grottes cutanées des Rochers du Saussois.

PRINCIPES DE GESTION

- + Organiser la quiétude des chauves-souris :
 - concertation avec Féd. dép. Spéleo et avec les groupes qui fréquentent le Vau de Bouche
 - fermeture de certaines grottes en hiver
- + Adapter les entrées de grottes fermées aux chauves-souris : barres horizontales.

INDICATEURS A SUIVRE

- Nombre et espèces en hivernage et en reproduction



Grand Rhinolophe

FICHES UNITES GEOGRAPHIQUES
M à T
ET CARTES



Unité : MONT LIGNON

Commune : Fontenay-près-Vézelay

Carte d'identité : Butte témoin dans le calcaire marneux. Sommet calcaire occupé par la forêt. Pentes marneuses anciennement utilisées pour le pâturage et la vigne, actuellement occupées par des pelouses calcaires plus ou moins embroussaillées ou par des plantations de pins.

Diagnostic Habitats :

Partie au nord de la route :

- Pelouse mésophile sur marne (bromaie à Chlore perfoliée) de grand intérêt sur la pente exposée sud à ouest ; dominée au pied par le Brachypode, plus ouverte en haut de pente.
- Fruticée de genévriers sur 40% de la pelouse.
- Lisière de Chênaie pubescente.
- Chênaie-charmaie sur le plateau
- Pinède.

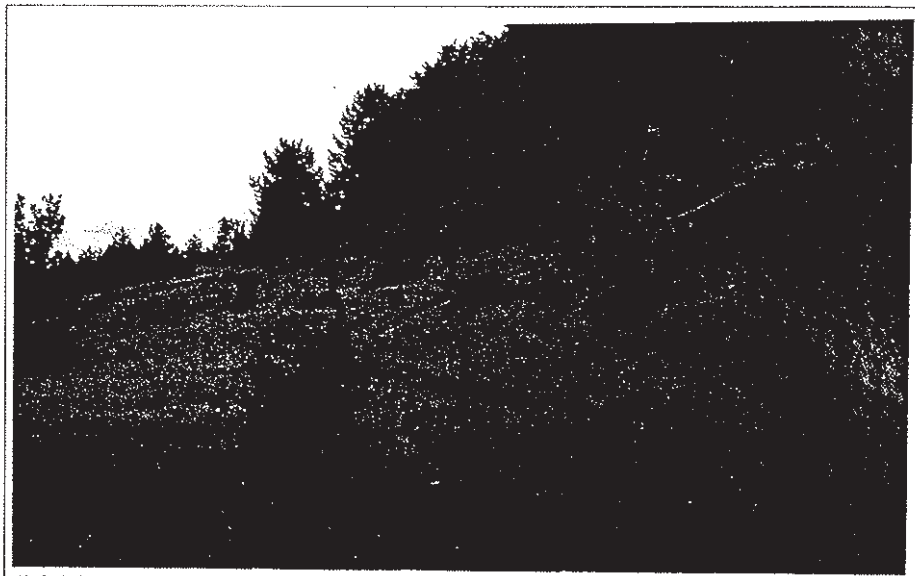
Partie au sud sans habitats : pinèdes, chênaie-charmaie, jachères, friches.

Pelouse identique en versant exp. au sud du Mont Bottrey.

État de conservation :

Bon état des pelouses et fruticées des versants exposés au sud des Monts Lignon et Bottrey ; évolution spontanée peu gênante pour l'instant (ratio de 40% de fruticée à genévrier) ; présence de jeunes pins naturalisés à cause des plantations de part et d'autre ; légères traces d'érosion due à la pratique locale de moto ou de VTT.

Evolution historique :
(analyse photo aérienne de 1948)
Aspect ras, pas d'arbuste ; pelouses plus étendues ; plantation de pins après 1948.



Proposition de nouvelles limites :

- ✂ la partie au sud de la route et la forêt de plateau du Mt Lignon.
- + pelouse de même configuration sur la butte du Mont Bottrey plus au sud.

Tendances négatives :

- Abandon d'entretien des pelouses
- Fermeture de la pelouse par progression lente des genévriers
- Fermeture de la pelouse par naturalisation de pins.

Scénarii non recommandés :

- Utilisation plus intensive du VTT ou de la moto (érosion des pelouses et du sol).
- Plantation de pins dans les pelouses

Facteurs positifs :

- Unité située dans les périmètres du Parc du Morvan (signalée au Plan de Parc) et du site classé du Vézélien.
- Plantations pas rentables.

Objectifs et mesures:

➔ Maintien des pelouses dans un état ouvert :

- ☞ débroussailler légèrement les pelouses des Monts Lignon et Bottrey (mesure 1)
- ☞ enlever les jeunes pins implantés spontanément (mesure 2)

➔ Protéger les pelouses du piétinement et de l'érosion :

- ☞ ne plus utiliser ces pentes pour la pratique du VTT ou de la moto verte : négocier avec les usagers locaux un nouvel emplacement (mesure 7).

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

SITE NATURA N°19
MONT LIGNON
Communes de Fontenay-près-Vézelay



Limite du site d'intérêt communautaire
Juillet 2000
Echelle : 1 / 25000

Pelouses Monts Lignon et
Bottrey : débroussaillage ;
enlèvement de pins ; attention
aux motos.



Carte des formations végétales sur le site des monts Lignon et Bottrey





Unité :
MECHANTE COTE

Commune(s) :
Givry

Carte d'identité : Relief de côte à la confluence Cure et Cousin. Massif essentiellement forestier surtout sur les fortes pentes improductives. Restes de pelouses sommitales en clairière notamment la grande pelouse de Beustiau.

Diagnostic Habitats :

Roche dure avec plateau au sol squelettique, petites falaises, pentes empâtées dans la grouine filtrante.

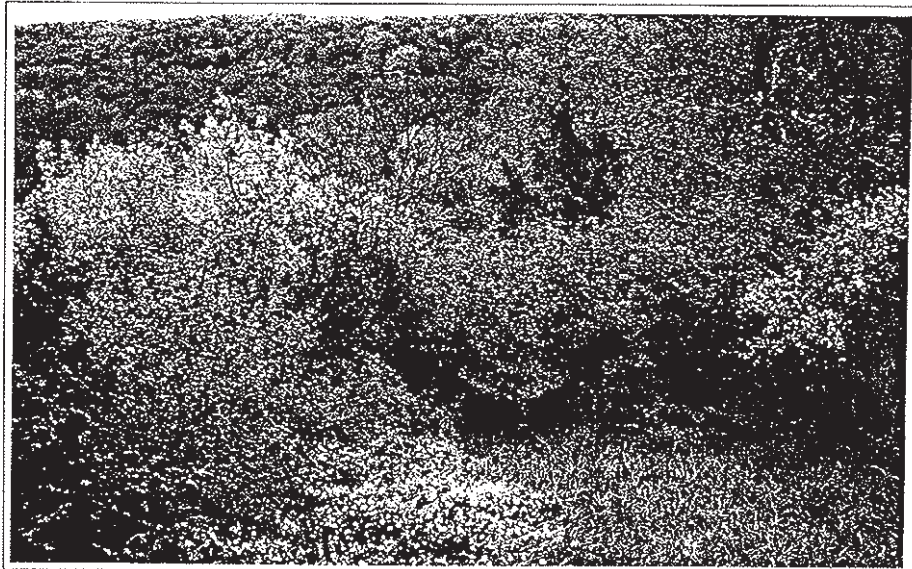
Grande et belle pelouse xérophile et fourré à genévriers au lieu dit Beustiau.

Au sud des Grands Bois : petite falaise avec Sesslerie, puis pente de grouine avec pelouse xérophile.

Pelouse en clairière dans le bois des Plantes.

Chênaie pubescente sur les versants bien exposés. Présence d'une tiliaie chaude.

Toute la partie sud est occupée par des pinèdes, des cultures et des friches (pas d'habitat de surface significative).



Proposition de nouvelles limites :

✂ la partie au sud et les parties cultivées ou plantées en résineux le long du chemin.

+ massifs de Galimard et Bois des Plantes où sont présents des petites pelouses et des chênaies pubescentes.

Tendances négatives :

- Naturalisation de résineux dans les pelouses
- Fermeture lente de la grande pelouse de Beustiau par les genévriers.
- Fermeture des petites pelouses en clairière.

Scénarii non recommandés :

- Augmentation de la fréquentation de la pelouse de Beustiau (point de vue, départ vols à voile).
- Plantation de pins dans les pelouses.

Facteurs positifs :

- Convention entre Conservatoire et la commune de Givry (Beustiau).
- Débroussaillage sélectif et enlèvement de résineux dans la pelouse de Beustiau (1998).
- Plantations de pin pas rentables.

Objectifs et mesures:

➔ Maintenir les pelouses ouvertes et un équilibre entre les deux habitats junipéraie et pelouse (mesures 1 et 2):

☞ débroussaillage sélectif des genévriers quand leur recouvrement dépasse 50% de la surface (Beustiau).

☞ contrôle des arbustes dans les pelouses en clairière quand leur recouvrement dépasse 25%. (Attention à la compatibilité avec le Code forestier).

☞ enlèvement des résineux dans les pelouses : Beustiau, Roche Beuchiot.

➔ Maintien de la gestion forestière actuelle en TSE pour le bois de chauffage et la chasse. (mesure 3)

➔ En cas de fréquentation forte, organiser l'accès en respectant la pelouse :

☞ prévoir un parking dans le village, baliser discrètement l'accès au point de vue, installer un panneau d'information. (mesure 10)

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)
Pelouses autrefois plus étendues et moins piquetées (Beustiau, Bois des Plantes).

**SITE NATURA N°19
MECHANTE COTE**
Communes de Givry et Acquins

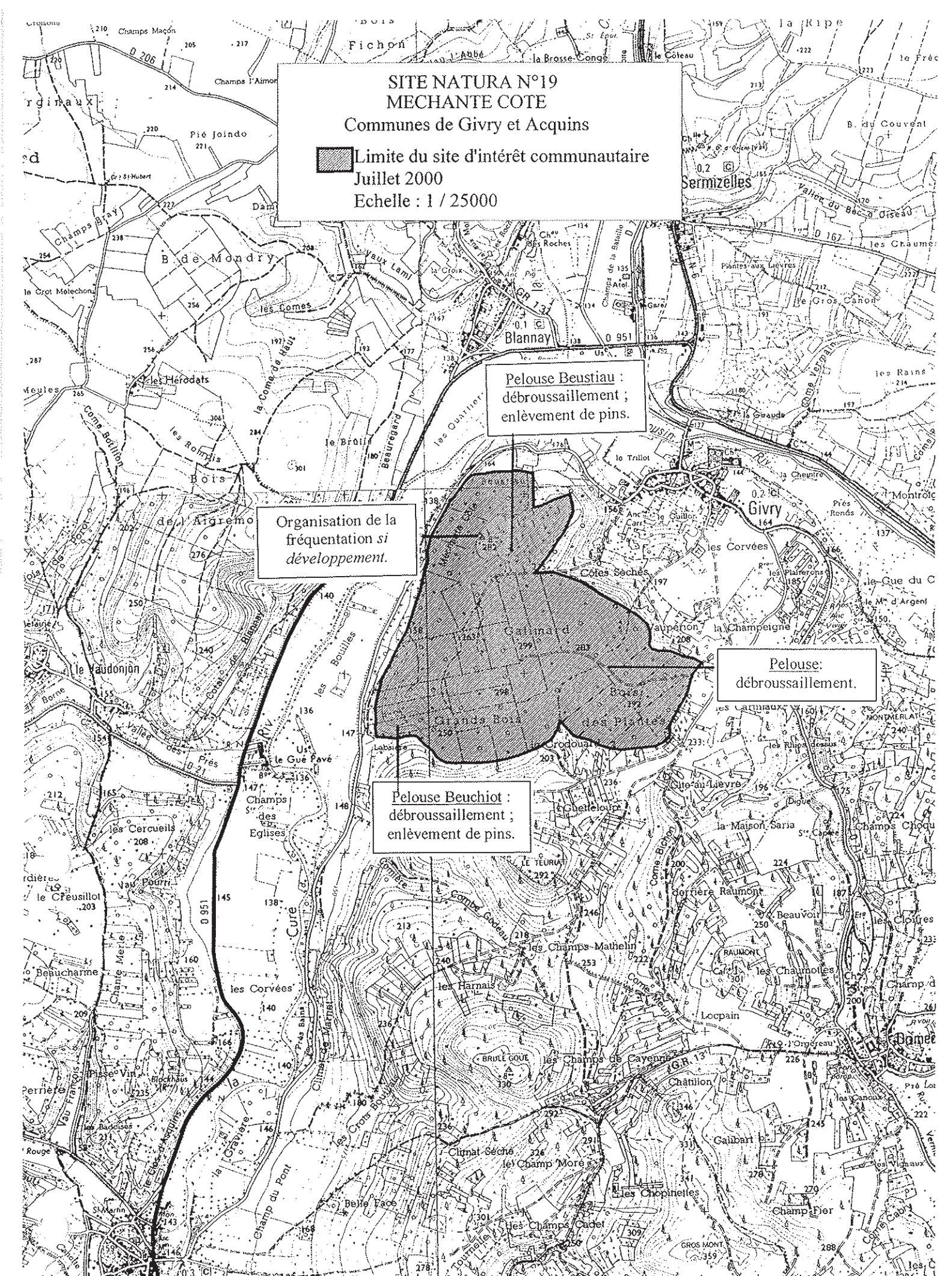
 Limite du site d'intérêt communautaire
Juillet 2000
Echelle : 1 / 25000

Pelouse Beustiau :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.

Organisation de la
fréquentation *si*
développement.

Pelouse :
débroussaillage.

Pelouse Beuchiot :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.



Carte des formations végétales de la Méchante Côte





Unité : VAU DE BOUCHE

Commune(s) :

Voutenay, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois, St Moré

Carte d'identité : Affluent temporaire de la Cure orienté est-ouest avec des oppositions de versant marqués nord-sud et occupés par des peuplements forestiers bien typés. Quelques restes de pelouses autrefois plus étendues.

Diagnostic Habitats :

Pelouses xérophiles et méso- philes :

- Les Chaumes-Côte de l'Etang : intérêt moyen à fort
- Coutot : intérêt faible à moyen
- Table à Dieu : grand intérêt
- Saint-Gilles : intérêt moyen à fort
- Vallée du Bois : intérêt faible

Fourré de Buis : Les Chaumes

Fourré de Genévriers : Saint-Gilles.

Chênaie pubescente constante en versant nord exposé au sud (Côte Chandron) avec ouverture au niveau du redent de falaise au tiers sup. de la pente (couche de calcaire dur).

Tiliaie de ravin fréquente en versant sud exposé au nord sur blocs rocheux.

Hêtraie sur versant constante sur les pentes exposées au nord (Côte des Prés).

Chênaie pédonculée dans fond de vallon étroit du Vau de Bouche et combes sèches.

Grottes sur le versant de la Côte des Prés : le Grand Souterrain à Girolles, le Larron à Voutenay. Peu de chauves-souris.



Bon état des pelouses et des fruticées sauf :

- les pelouses embroussaillées (vallée du Bois, Coutot ouest, partie de la pelouse au dessus de la vallée Jean-Gilles)
- celles gagnées par de jeunes pins naturalisés à cause des plantations voisines.

Bon état des forêts sauf aulnaie-frênaie le long du cours d'eau.

Grotte du Grand Souterrain : fréquentation faible en hiver, forte en été.

Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)
Pelouses plus grandes à Voutenay et Précy. Plateau de Voutenay plus cultivé que maintenant.
Couverture forestière identique.

Proposition de nouvelles limites :

- ✂ les plateaux limoneux occupés par des cultures et des chênaies-charmaies, des plantations de résineux.
- + pelouses de la Côte de l'Etang, de Jean-Gilles et du Part.

Tendances négatives :

- abandon d'entretien des pelouses
- embuissonnement des pelouses
- naturalisation de pins dans pelouses.

Scénarii non recommandés :

- plantation de pins dans les pelouses
- accentuation de la fréquentation pour l'escalade à la Table à Dieu et la spéléo dans la grotte du Grand Souterrain
- extension décharges municipales de Précy et de Voutenay.

Facteurs positifs :

- Acquisition de pelouses par le Conservatoire (La Chaume).
- Convention commune de Voutenay et Conservatoire (La Chaume).
- Série de protection ONF pour les forêts communales d'Annay-la-Côte et de Girolles.

Objectifs :

→ Maintenir les pelouses ouvertes avec équilibre entre les deux habitats : buxaie et pelouse (La Chaume)

→ Maintien de la gestion forestière actuelle

→ Eviter sur-fréquentation dans les grottes du Grand Souterrain, au Larron.

→ Eviter sur-piétinement sur le sommet de la falaise de la Table à Dieu.

→ Eviter usages dégradants (passage d'engins à motorisés de loisir)

→ Conserver la ripisylve du ru de Bouche

Mesures:

☞ Débroussaillage sélectif dans les pelouses du Part, Coutot ouest, partie de Jean Gilles, partie Côte de l'Etang (mesure 1).

☞ Enlèvement de petits pins naturalisés dans les pelouses de Coutot, Part et Jean Gilles (mesure 2).

☞ Documents d'aménagement et PSG : inclure les objectifs de maintien des pelouses et de poursuite de la gestion actuelle de la forêt (mesure 12) :

- les TSF de chêne pubescent seront laissés en l'état ;
- adaptation du débardage dans les pentes fortes (cablage) et de l'emprise des dessertes dans les fonds de vallon.
- les hêtraies de pente peuvent être conduites en futaie en favorisant la présence de structures irrégulières et en laissant des vieux arbres et des arbres morts (1 à 5 par ha). Mesure 4.

☞ Acquisition de la forêt de Zizigot (90 ha) au profit des communes d'Annay, Précy et Lucy-le-Bois, suivie d'une soumission au régime forestier et d'un aménagement en série d'intérêt écologique (production possible). Mesure 11.

☞ Information et sensibilisation des propriétaires forestiers au moyen de fiches-conseil et de journées de terrain (mesure 9).

☞ Fermeture hivernale de la grotte du Grand Souterrain avec grille à barreaux horizontaux (clé à la Fédé Dép. Spéléo) et accord à trouver avec sociétés privées de guidage souterrain.

☞ Concertation régulière entre le Comité Départemental Spéléologique de l'Yonne et le Groupe Chiroptères Bourgogne pour suivre l'évolution des effectifs de chauves-souris et adapter si besoin la pratique sportive. (Mesure 6).

☞ Gestion fréquentation falaise Table à Dieu : accord avec la FFME comité 89 (mesure 5).

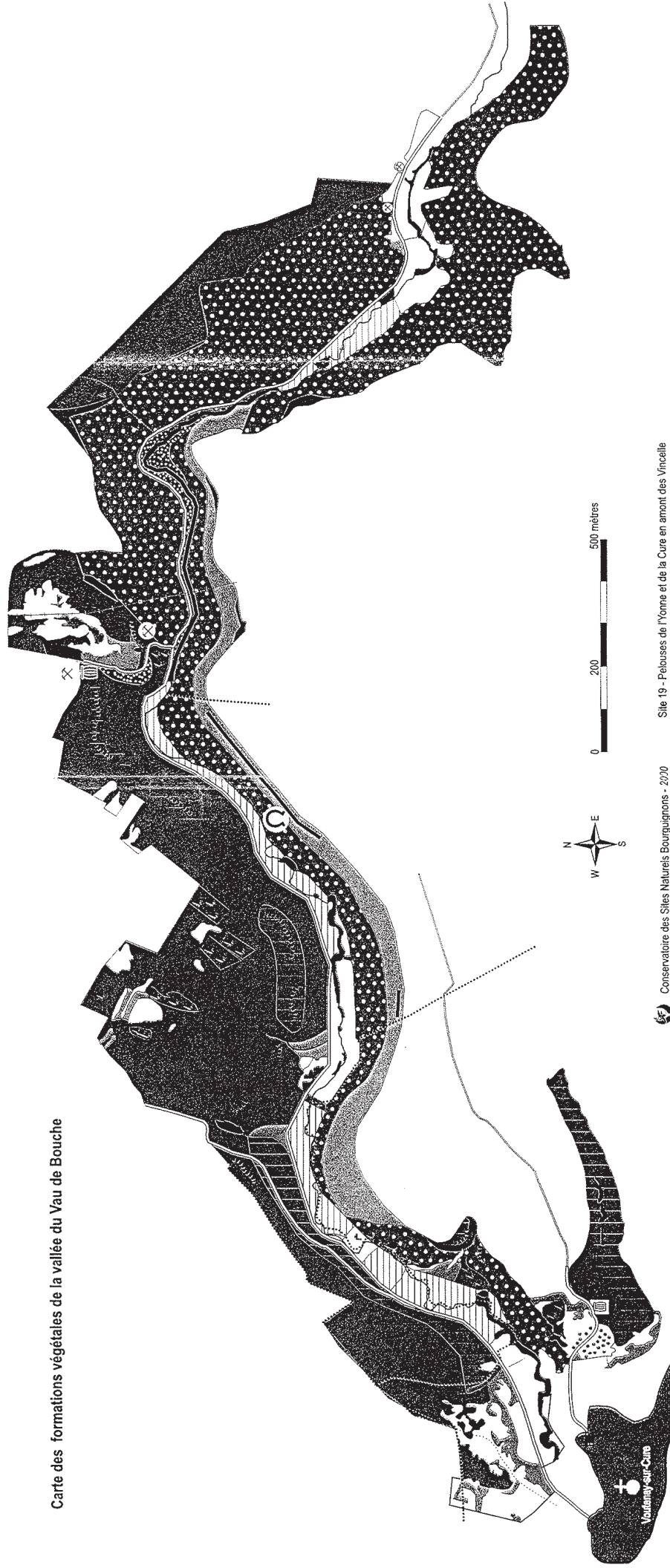
☞ Limiter le passage des motos dans la pelouse de La Chaume à Voutenay (mesure 7).

☞ Faire un plan d'entretien de la ripisylve et effectuer si besoin des travaux d'entretien et de restauration.

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

Pelouse Coutot :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.

Carte des formations végétales de la vallée du Vau de Bouche



Site 19 - Pelouses de l'Homme et de la Cure en amont des Vincelle

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - 2020

Vallée de la Cure



Unité : BOUCLE DE LA CURE

Commune(s) :
St Moré et Arcy-sur-Cure

Carte d'identité : Méandre prononcé de la Cure dans le calcaire récifal. Falaises et éboulis importants. Peuplements forestiers très typés sur des pentes diversement exposées au soleil. Pelouses localement encore étendues. Ripisylve de la Cure et prairies fraîches résiduelles dans la vallée.

Diagnostic Habitats :

Pelouses xérophiles et mésophiles :

- Roches du Tunnel (communal) : grand intérêt (Hyssope, Armoise)
- Sur les Roches : intérêt moyen
- Chaume La Louise : intérêt faible
- Gaudrée : intérêt moyen
- Roche Godin : intérêt fort (Calvaire) à moyen
- Camp de Cora : intérêt fort (au dessus la Vallée Voreau) à moyen (Sous l'Ardeilly, En Villauxerre)
- Côte Déserte : intérêt moyen
- Vallée Tarceau : belle pelouse à Chlore perfoliée sur forte pente marneuse (Cotat le Roy).

Falaises très imposantes (roche très dure : calcaire récifal) : Côte de Chair, Bois des Grottes.

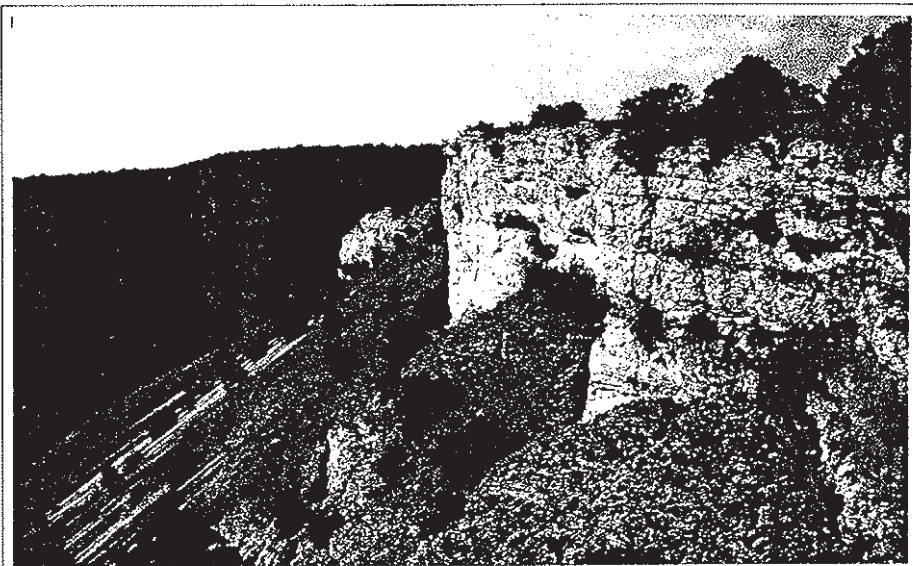
Faucon pèlerin se reproduit dans la falaise du Bois des Grottes depuis plusieurs années.

Hêtraie plus ou moins typique : modèle ubac à Dentaire, modèle adret à sous-bois thermophile.

Tiliaie-Erabraie sur versant ubac et sur blocs : les plus beaux représentants de l'Yonne avec Vau de Bouche : Côte de St Moré, Bois des Grottes. Présent aussi à Côte la Dame, Bois de la Côte de Chair, Vallée du Vau Guiot.

Chênaie pubescente sur tous les versants exposés ; Tiliaie chaude à Sesslerie sur éperons de la Côte de St Moré.

La grotte des Fées à Arcy offre de bonnes conditions d'hivernage pour le Grand Rhinolophe (une centaine régulièrement). L'accès est fermé et contrôlé par le propriétaire, ce qui assure une quiétude optimale. Les grottes de St Moré sont pour la plupart peu profondes et ne peuvent ainsi offrir un climat tamponné pour les chauves-souris, sauf celle de l'Entonnoir qui accueille en hiver le Grand et le Petit Rhinolophe, et plusieurs Vespertillons



Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)

Très ouvert : Vallée Tarceau, Sur les Roches, Chaume La Louise et Gaudrée (maintenant friches et fruticées, pinèdes).

Encore ouvert mais pinèdes, buissons : Chauvotte, Roche Godin, Villauxerre (maintenant bois secondaires)

Sans évolution : Côte de Chair, Bois des Grottes, Côte de St Moré, Côte la Dame

Proposition de nouvelles limites :

✂ zones de cultures et de bois secondaires de la Vallée de la Cure,
✂ zone de décharge au dessus de Nailly,
et ajustements pour suivre des repères géographiques.

+ pelouses Chaume La Louise, Roche Godin, Sur les Roches

Tendances négatives :

- abandon d'entretien des pelouses
- embuissonnement des pelouses
- naturalisation de pins dans les pelouses
- fréquentation des grottes de St Moré

Scénarii non recommandés :

- plantation de pins dans les pelouses
- accentuation de la fréquentation Sur les Roches et dans les grottes
- escalade des falaises.

Facteurs positifs :

- Classement des Roches du Tunnel
- Convention entre Conservatoire et commune de St Moré et M. De LaVarende.
- Acquisitions du Conservatoire

Objectifs :

→ Maintenir les pelouses ouvertes

→ Maintien de la gestion forestière actuelle

→ Eviter sur-fréquentation sur les pelouses

→ Adapter la pratique de l'escalade.

→ Assurer la quiétude des chauves-souris dans les grottes.

Mesures:

☞ Débroussaillage sélectif dans les pelouses de Sur les Roches, Gaudrée, Vallée Tarceau (Cotat le Roy), Chaume La Louise, Roche Godin (mesure 1).

☞ Enlèvement de petits pins naturalisés dans les pelouses de Sur les Roches, Cotat le Roy, Chaume La Louise, Roche Godin (mesure 2).

(Attention à la compatibilité avec le Code forestier)

☞ Documents d'aménagement et PSG : inclure les objectifs de maintien des pelouses et de poursuite de la gestion actuelle de la forêt (mesure 12) :

- les TSF de chêne pubescent seront laissés en l'état ;
- adaptation du débardage dans les pentes fortes (cablage) et de l'emprise des dessertes dans les fonds de vallon.
- les hêtraies de pente peuvent être conduites en futaie en favorisant la présence de structures irrégulières et en laissant des vieux arbres et des arbres morts (1 à 5 par ha). Mesure 4 Séries d'intérêt écologique, avec possibilité de production, dans les localités bien typées et les pentes très fortes (Bois de la Côte St Moré, Bois des Grottes).

☞ Information et sensibilisation des propriétaires forestiers au moyen de fiches-conseil et de journées de terrain (mesure 9).

☞ Gestion de la fréquentation Sur les Roches et au Cotat le Roy si elle augmente : pas d'accès véhicules, parking au début (mesure 10).

☞ Pas d'escalade sur la falaise des grottes d'Arcy et la falaise de St Moré à l'est du tunnel.

☞ Pour la falaise de St Moré à l'ouest du tunnel, choix des voies en fonction du patrimoine naturel des falaises et des pelouses au pied, convention commune-FFME (mesure 5).

☞ Amélioration de la fermeture de la grotte des Fées.

☞ Aménagement de l'entrée de la grotte de l'Entonnoir avec grille à barreaux horizontaux (clé à la Fédé Dép. Spéléo).

☞ Concertation régulière entre le Comité Départemental Spéléologique de l'Yonne et le Groupe Chiroptères Bourgogne pour suivre l'évolution des effectifs de chauves-souris et adapter si besoin la pratique sportive. (mesure 6).

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

SITE NATURA N°19
BOUCLE DE LA CURE
Communes de St Moré et d'Arcy-sur-Cure

■ Limite du site d'intérêt communautaire
Juillet 2000
Echelle : 1 / 25000

Pelouses Cotat le Roy :
débroussaillage ;
enlèvement de pins ;
attention au piétinement.

Grotte des Fées
élimination fermeture.

Falaise des Grottes :
Pas d'escalade

Pelouse Sur les Roches :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.

Falaise Tunnel est :
Pas d'escalade

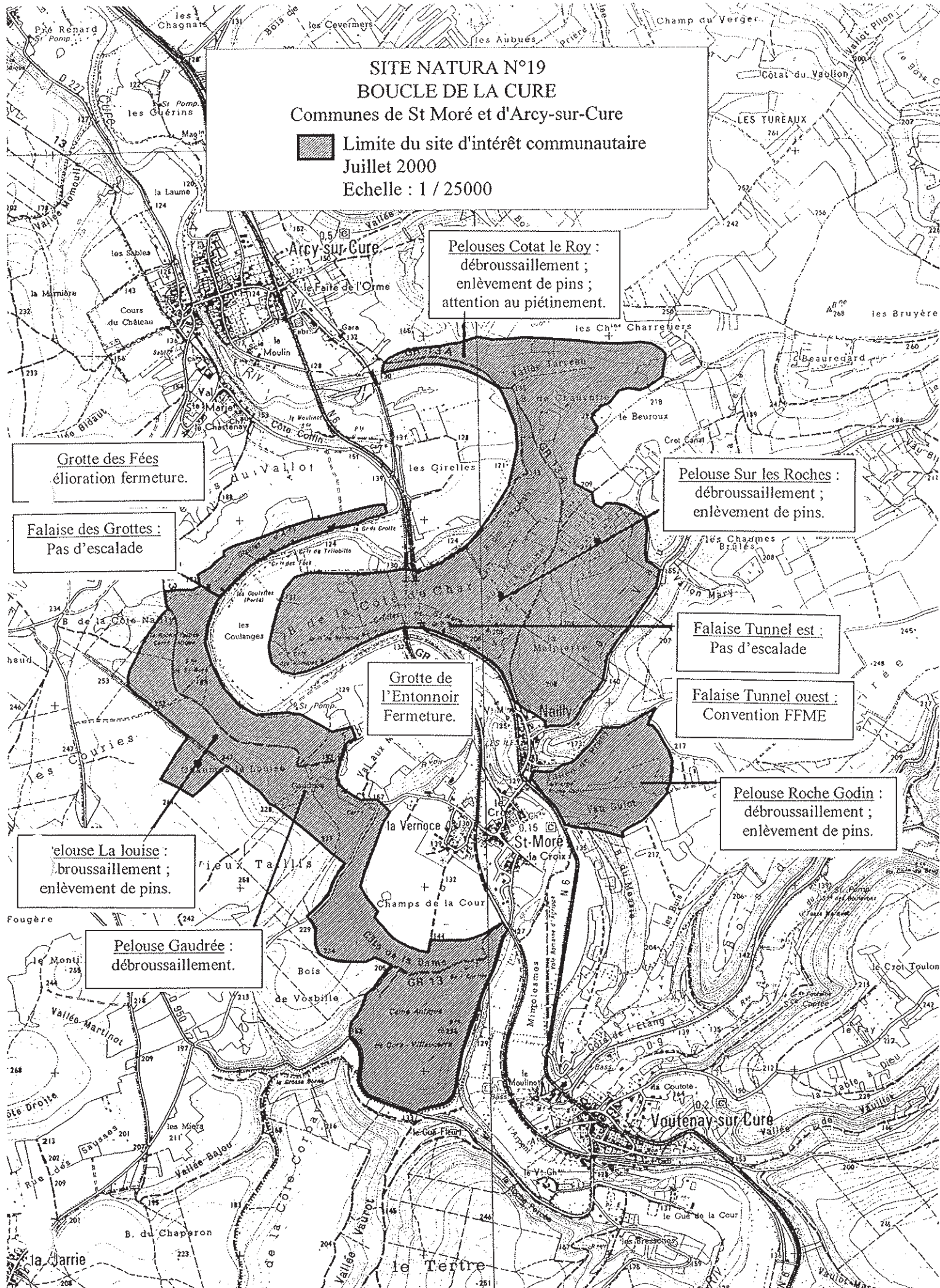
Falaise Tunnel ouest :
Convention FFME

Grotte de l'Entonnoir
Fermeture.

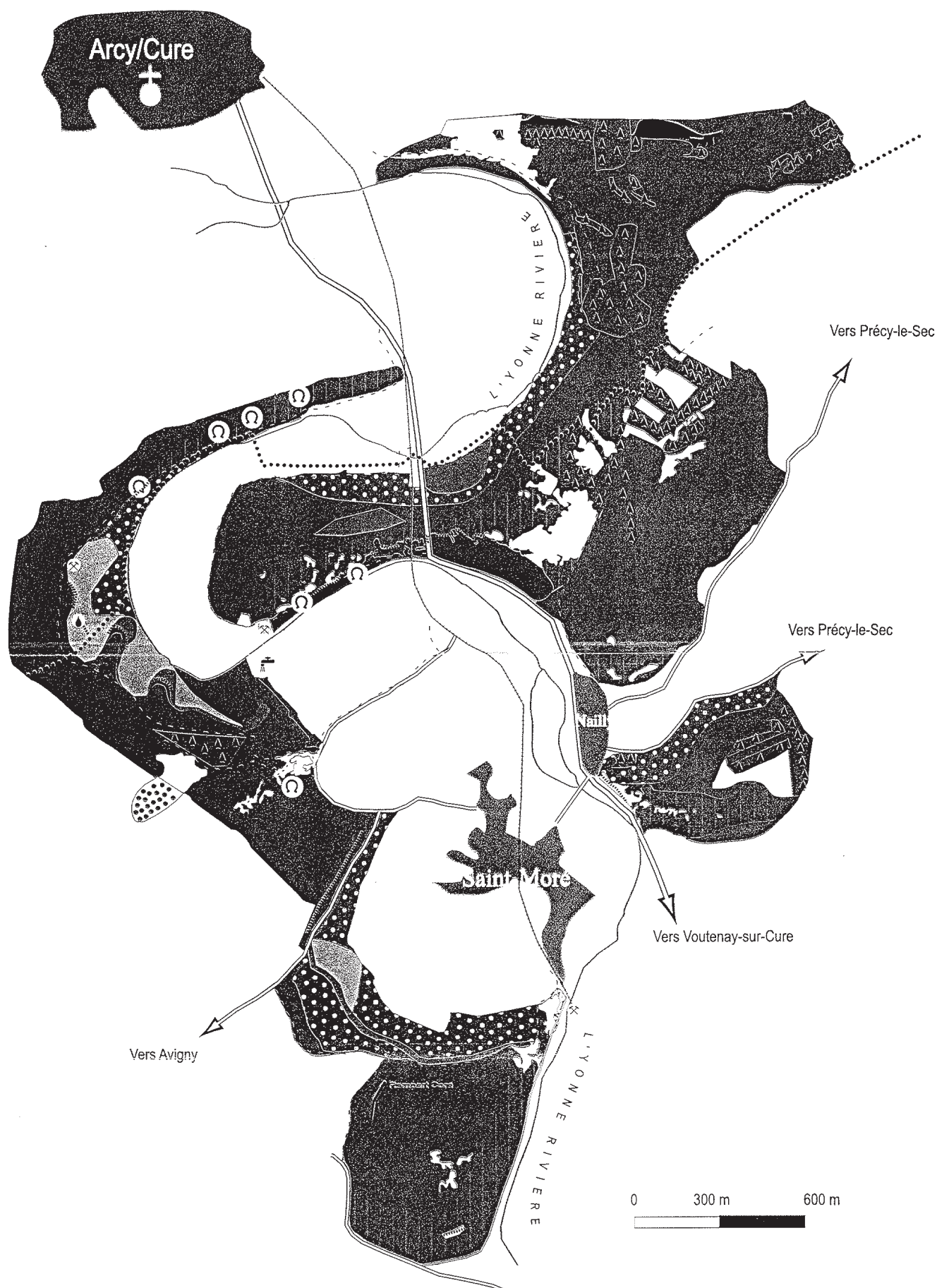
Pelouse Roche Godin :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.

Pelouse La Louise :
débroussaillage ;
enlèvement de pins.

Pelouse Gaudrée :
débroussaillage.



Carte des groupements végétaux présents sur les boucles de la Cure.





Unité :
COTE DE CRAVANT

Commune(s) :
Cravant, Irancy

Carte d'identité : Coteau de l'Yonne taillé dans des calcaires graveleux (oolithiques). Pente forte. Exposition sud-ouest avec deux vallons orientés nord-sud : Vau Falleau et Vau Pessiot. Anciens sites d'extraction de matériaux en souterrain et en plein-air.

Diagnostic Habitats :

Ancien terroir de vignobles, vergers et pâtures (présence de vieux murets, cerisiers).

Lambeaux de pelouses et d'éboulis répartis le long de la Côte dans une matrice de fruticées très étendues et de quelques bosquets de pins.

Pelouses mésophiles et xéro-
philes ; embroussaillage assez
fort en général (arbustes variés).

Très beau éboulis à La Perrière
avec groupement typique à Ibérus
intermédiaire et Léontodon fau-
se-épervière et pelouse pionnière
à Sesslerie. Pas de buissons ni de
pins sauf dans le bas.

Ancienne carrière souterraine uti-
lisée comme cave à légumes
(«Grotte » de la Palotte).

Pas de forêt sur le site.



**Proposition
de nouvelles limites :**

✂ secteurs de cultures au sud-
est.

Tendances négatives :

- abandon d'entretien des pelouses
- embuissonnement spontané des pelouses
- naturalisation de pins noirs dans les pelouses
- fréquentation des pelouses par les motos-cross

Scénarii non recommandés :

- plantation de pins dans les pelouses
- accentuation de la fréquentation par les motos-cross
- extension zone AOC d'Irancy

Facteurs positifs :

- sol pas assez évolué sous les pelouses et éboulis pour des tentatives de plantation
- pas d'extension zone AOC prévue par l'INAO.
- accès moto barré à La Perrière

Objectifs et mesures:

➔ Maintien des pelouses encore
ouvertes (mesures 1 et 2) :

☞ débroussailler les pelouses de
Palotte et de Sourde là où le taux
de fermeture est compris entre
50% et 75%.

☞ enlever jeunes pins à La
Perrière (bas de pente)

➔ Eviter usages dégradants
pour ce secteur à l'abandon
(mesure 7) :

☞ baliser les circuits de moto-
cross dans secteurs peu sensibles
(absence de pelouses et d'ébou-
lis).

La chasse ne fera l'objet d'aucu-
ne restriction.

Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)

Pelouses et éboulis plus étendus ;
buissons et pinèdes rares.

SITE NATURA N°19
COTE DE CRAVANT

Communes de Cravant et d'Irancy



Limite du site d'intérêt communautaire

Juillet 2000

Echelle : 1 / 25000

Organisation de la
circulation des
motos.

Pelouse Côte de Sourde :
débroussaillage.

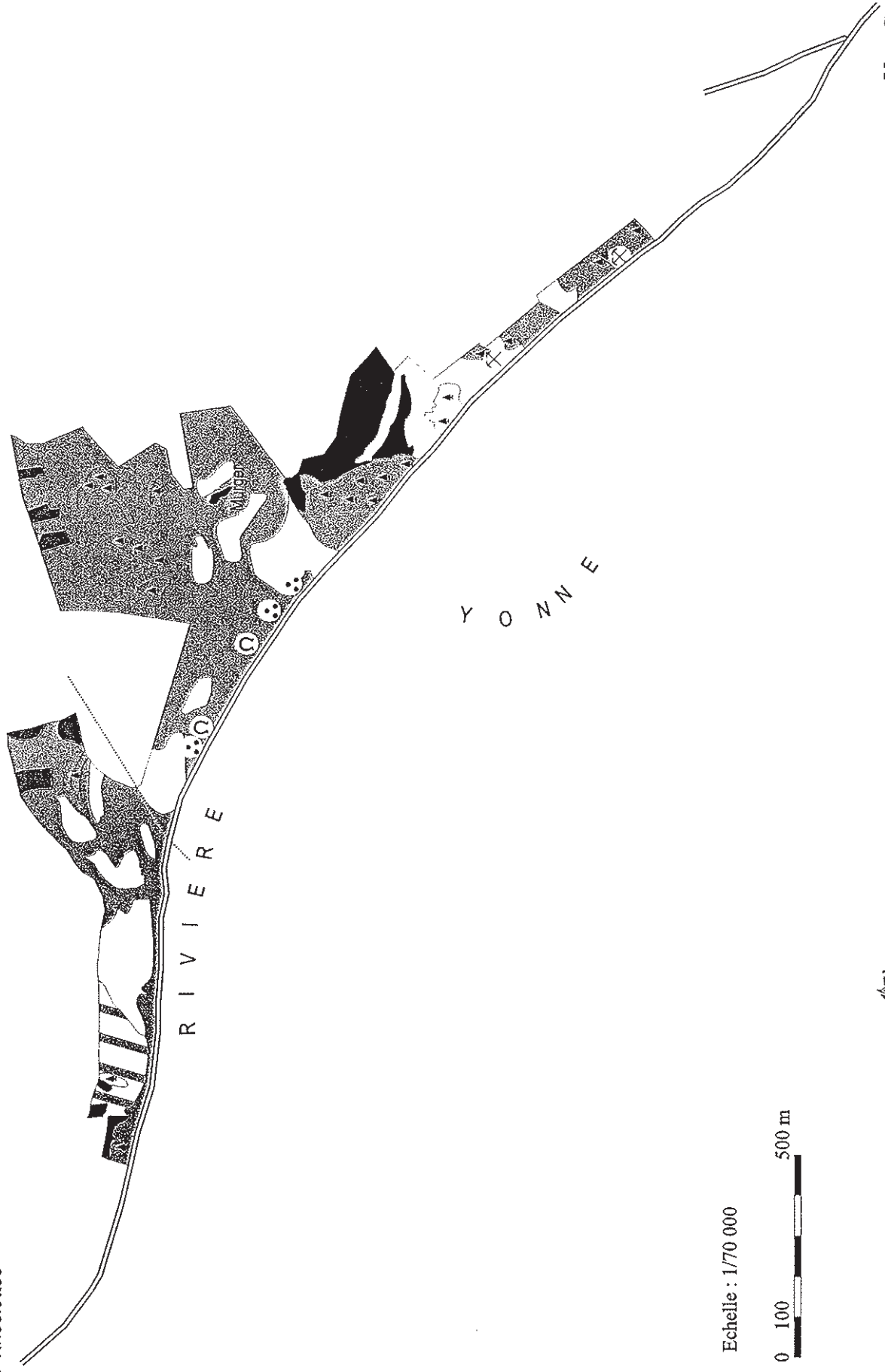
Pelouse Palotte :
débroussaillage.

Eboulis La Perrière :
Enlèvement de pins.

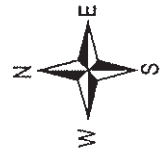


Carte des formations végétales de la Côte de Cravant

Vers Vincelottes



Echelle : 1/70 000



0 100 500 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - 2000

Site 19 - Pelouses de l'Yonne et de la Cure en amont de Vincelle

Vers Cravant



Unité :
COTE DE MAILLY-LA-VILLE

Commune(s) :
Mailly-la-Ville

Carte d'identité : Ancien terroir de vignoble avec beaucoup de murgers, murets et quelques cadolles. Paysage très morcellé à l'image du parcellaire avec des pelouses, des fourrés, des pierriers et des plantations de pins.

Diagnostic Habitats :

Pelouses mésophiles sur les sols les plus épais : beau représentant à La Craie.

Pelouses xérophiles en mosaïque avec des pierriers : beaux représentants à Fleurs-Boudin et Vau Lamblin.

Pierriers à Mélisse ciliée.



Etat de conservation :

Pelouses soit embuissonnées d'une manière irréversible (pelouses mésophiles) soit pas ou peu embuissonnées pour les pelouses xérophiles.

Le reste est composé de fruticées post-vigne (Cornouiller sanguin, Cerisier Ste Lucie, épine noire, chênes, frêne), pinèdes nombreuses, bois jeunes et mélangés de chêne, robinier et pins.

Proposition de nouvelles limites :

✂ secteur de cultures de Fleurs-Boudin ; 2 secteurs habités.
+ pelouses de Fleurs-Boudin et de La Craie.

Objectifs et mesures:

➔ Maintien des pelouses encore peu fermées (mesures 1 et 2) :
☞ débroussailler les pelouses de La Craie et de Vau Lamblin là où le taux de fermeture est compris entre 50% et 75%.

☞ enlever jeunes pins dans les pelouses ouvertes : La Craie, Fleurs-Boudin.

➔ Eviter la plantation de pin et la mise en culture des pelouses.

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

Tendances négatives :

- abandon d'entretien des pelouses
- embuissonnement spontané
- naturalisation des pins à partir des pinèdes

Scénarii non recommandés :

- plantation de pins dans les pelouses
- dépôt de déchets dans pelouses
- extension des cultures à Fleurs-Boudin

Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)
Paysage beaucoup plus ouvert avec pelouses plus étendues. Déjà un enrichissement et des plantations de pins.

Facteurs positifs :

- sol pas assez évolué sous les pelouses et les zones de pierriers pour des tentatives de plantation ou de culture
- zone en grande partie classée Ndz (régime d'autorisation spécial pour éviter la destruction des pierriers, murgers)

SITE NATURA N°19

COTE DE MAILLY-LA-VILLE

COTE DE MAILLY-LE-CHATEAU, BOIS DU PARC, BOIS DU CORMIER

Communes de Mailly-le-château, Mailly-la-ville et Merry-sur-Yonne

■ Limite du site d'intérêt communautaire

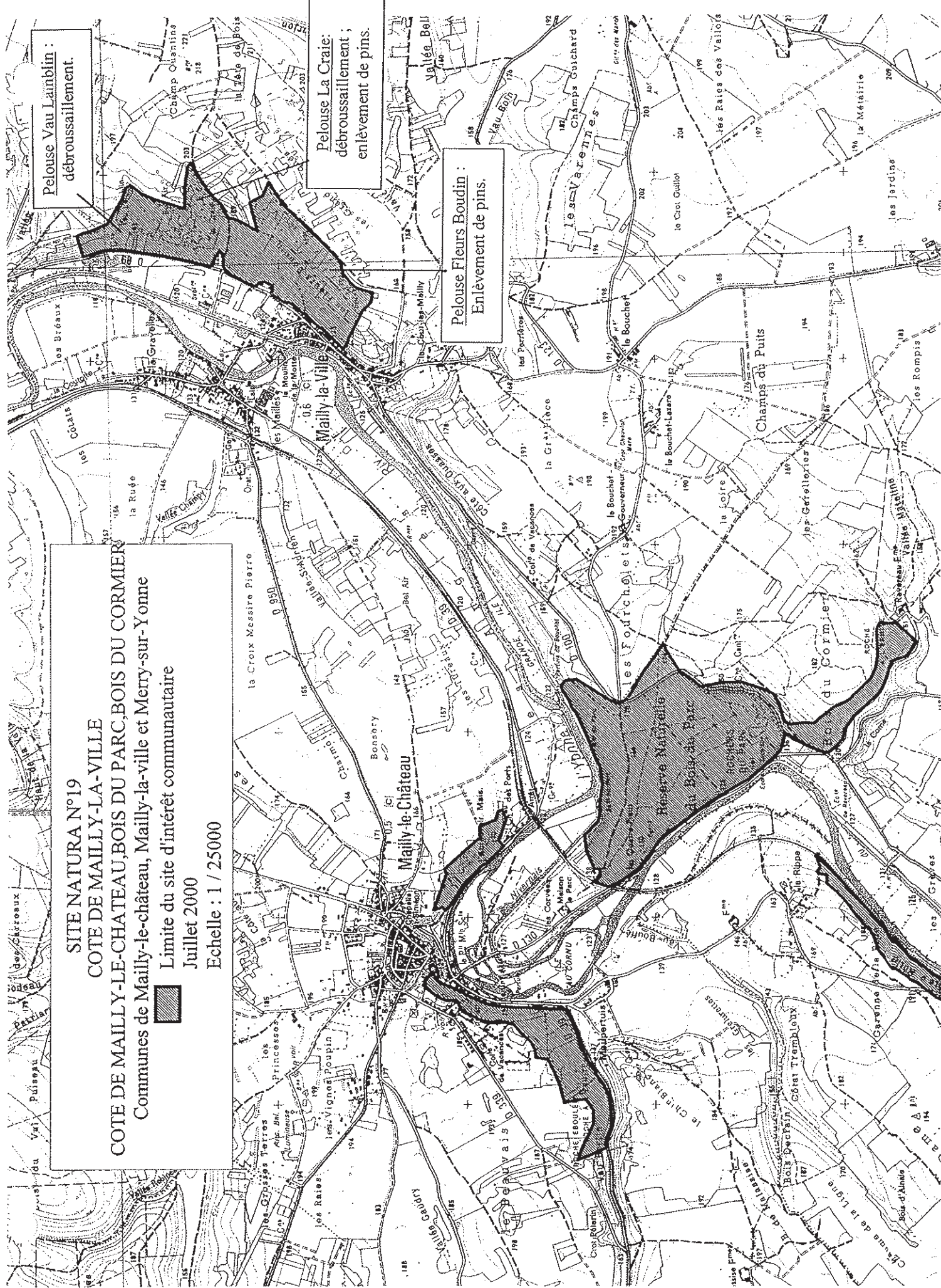
Juillet 2000

Echelle : 1 / 25000

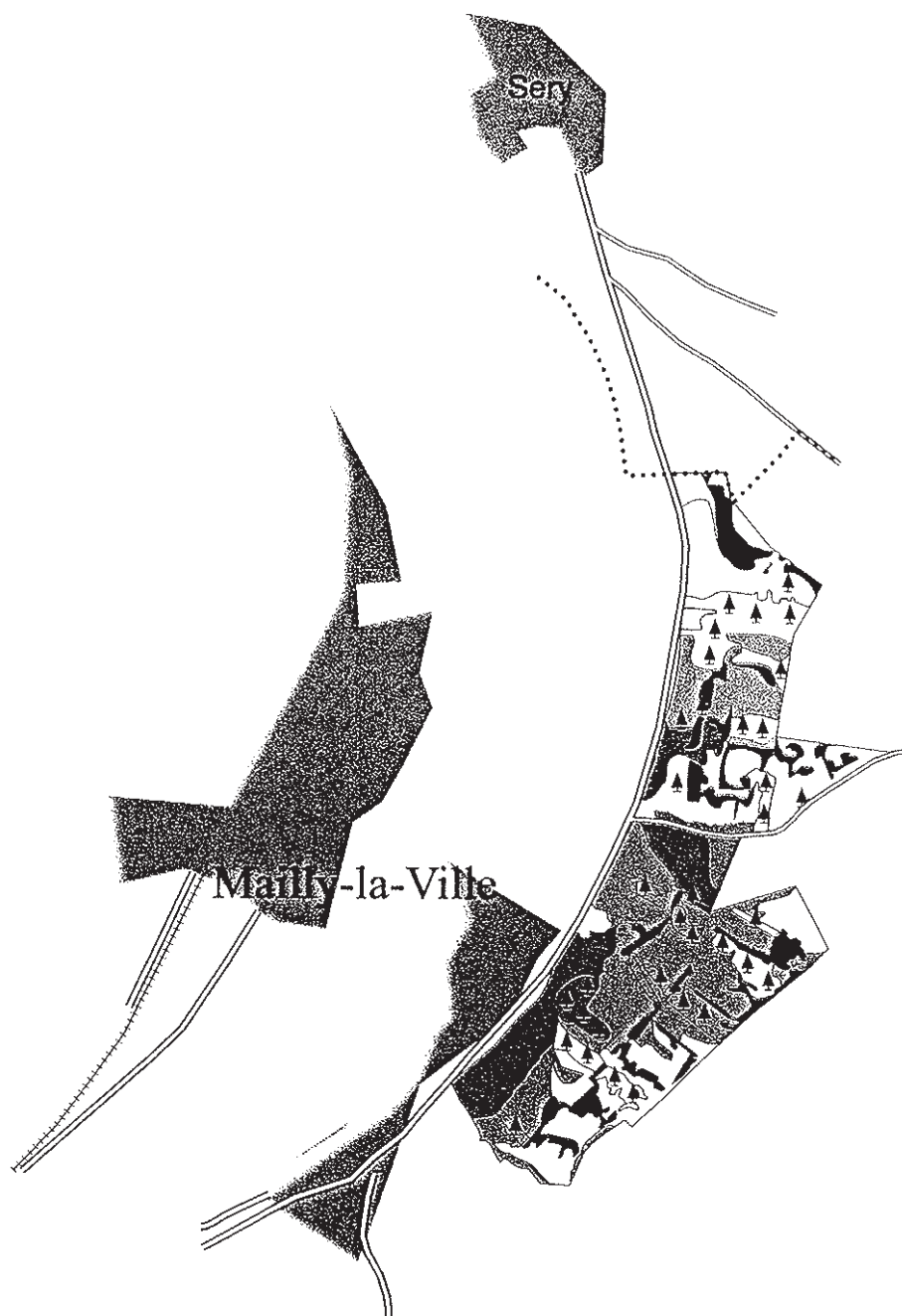
Pelouse Vau Lanblin :
débroussaillément.

Pelouse La Craie :
débroussaillément ;
enlèvement de pins.

Pelouse Fleurs Boudin :
Enlèvement de pins.



Carte des formations végétales de la côte de Mailly-la-Ville





**Unité : COTE DE MAILLY-C.
BOIS DU PARC, CORMIER**

Commune(s) :
Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne

Carte d'identité : Rives abruptes d'un méandre prononcé de l'Yonne. Site essentiellement forestier avec des oppositions de versants nord-sud. Falaises du Parc taillées dans le calcaire récifal. Quelques pelouses en corniche.

Diagnostic Habitats :

Forêt de Tilleul et d'Erable sur blocs en versant nord, au dessus de la source du Parc.

Chênaies pubescentes au Bois du Parc et au Bois du Cormier.

Pelouses mésophiles fragmentaires et en clairière dans le Bois du Parc et au Bois du Cormier.

Pelouse xérophiles, rochers et éboulis sur la Côte de Mailly-le-Château, à la Roche à l'Ermite (Ravereau), au Bois du Parc. La plus importante population bourguignonne de Liseron des Monts Cantabriques à Bois du Parc.

Grotte de la Roche à l'Ermite (Ravereau).

Falaises du Parc et de Trière.

Etat de conservation :

Pelouses, éboulis, rochers en bon état ; problème de l'Ailanthé dans l'éboulis de Trière.

Falaise du Parc très utilisée par les escaladeurs, réduisant les possibilités de nidification du Faucon pèlerin.

Forêts en bon état.

Grotte fermée d'une manière non optimale pour les chauves-souris (porte étanche, paille et grillage non étanche).



Proposition de nouvelles limites :

✂ secteur de cultures de Tureaux, de la Côte aux Ouasses, de deux secteurs habités.

+ Prolongement de la Côte de Mailly sur le vau Bertin.

Tendances négatives :

- embuissonnement spontané mais lent des pelouses xérophiles et éboulis, plus rapide pour les pelouses mésophiles de clairières à Bois du Parc

- naturalisation de l'Ailante sur la Côte de Mailly-le-Château.

Scénarii non recommandés :

- extension de l'escalade sur les autres falaises
- plantation de résineux.

Facteurs positifs :

- Bois du Parc : RN sur 45 ha et propriété du Conservatoire sur 55 ha .
- Convention Conservatoire et commune de Mailly-le-C. pour la Côte de Trière.
- Convention avec la Fédé escalade
- Grotte privée contrôlée par le propriétaire
- DUP périmètre de protection de captage de la source du Parc.

Objectifs et mesures:

➔ Maintien des pelouses :

☞ débroussaillage régulier des clairières de Bois du Parc et Bois du Cormier (mesure 1).

☞ enlèvement annuel des pousses d'ailante sur l'éboulis de La Trière (mesure 2).

➔ Compatibilité conservation et utilisation sportive des falaises et grotte :

☞ concertation permanente avec Fédé escalade (mesure 5).

☞ fermeture de la grotte à l'Ermite avec une grille à barreaux horizontaux (mesure 6).

➔ Maintien de la gestion forestière actuelle.

☞ mise hors exploitation de Bois du Parc et suivi scientifique.

➔ Accueil du public:

☞ sentier de découverte à Bois du Parc (mesure 10).

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction, sauf à Bois du Parc où elle est interdite.

Evolution historique :

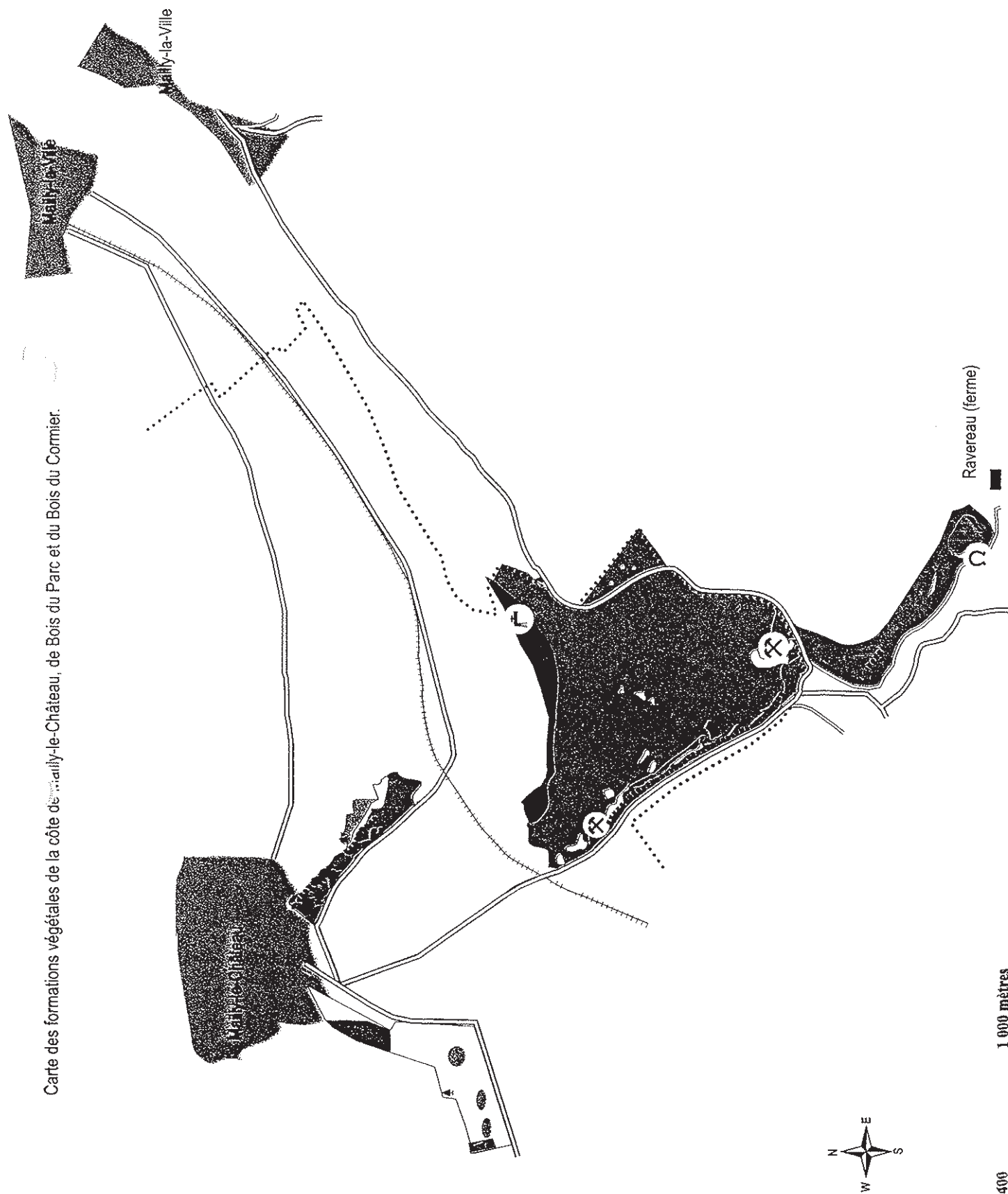
(analyse photo aérienne de 1948)

Le paysage était sensiblement le même avec des pelouses un peu plus étendues en corniche.

Echelle: 1/25000

Grotte à l'Ermite :
Amélioration fermeture.

Carte des formations végétales de la côte de Mailly-le-Château, de Bois du Parc et du Bois du Cormier.





**Unité : Roche aux Poulets,
Saussois, Bois de la Tour**

**Commune(s) :
Merry-sur-Yonne**

Carte d'identité : Rives abruptes d'un méandre prononcé de l'Yonne. Site essentiellement composé de pelouses, falaises et rochers avec des fourrés et des bois jeunes développés sur d'anciennes pelouses.

Diagnostic Habitats :

Pelouses mésophiles sur les plateaux de la Roche aux Poulets (« Rotisserie »), et du « Bois de la Tour ».

Pelouse xérophiles, rochers et éboulis sur la Côte Rotie, la Roche aux Poulets, le Saussois. Pelouse très riche en Orchidées à la Roche aux Poulets : 20 esp. et populations abondantes (habitat prioritaire).

Buxaie sur la Côte Rotie et sur la Côte de la Tour.

Etat de conservation :

Pelouses xériques, éboulis, rochers en bon état sauf au Saussois (ravinement au pied, végétation réduite dans la falaise, possibilités réduites de nidification du Faucon pèlerin).

Pelouses mésophiles en début d'embuissonnement et certaines occupées par de l'habitat léger (Roche aux Poulets).



Evolution historique :

(analyse photo aérienne de 1948)
Le paysage était sensiblement le même avec des pelouses moins embroussaillées, des pinèdes moins nombreuses.

Tendances négatives :

- abandon d'entretien des pelouses
- embuisson. des pelouses mésophiles
- naturalisation de pins dans pelouses
- piétinement au Saussois
- forte fréquentation des falaises.

Scénarii non recommandés :

- extension de l'habitat léger à la Roche aux Poulets
- extension de cultures sur les pelouses mésophiles (Bois de la Tour, Poulets)
- plantation de résineux dans pelouses

Facteurs positifs :

- une partie du Saussois est la propriété du Conservatoire : le Rocher du Renard
- convention Conservatoire et commune de Merry pour la Roche aux Poulets, le Saussois, convention Féd. Dép. escalade
- équipement des pentes du Saussois pour limiter le ravinement.

Objectifs et mesures:

- ➔ Maintien des pelouses ouvertes :
 - ☞ débroussailllements localisés (Bois de la Tour) : mesure 1.
 - ☞ enlèvement des pins dans la Côte Rotie (mesure 2).

- ➔ Aménager les accès au Saussois :
 - ☞ amélioration des équipements de pente pour l'accès piéton aux falaises
 - ☞ aménagement de l'accès au panorama au dessus du Saussois.

- ➔ Compatibilité entre l'escalade et le Faucon pèlerin : voir mesure 5.

- ➔ Maintien de la gestion actuelle des boisements :
 - ☞ intégration du patrimoine naturel et des prescriptions pour les pelouses dans le PSG du Bois de la Tour.

- ➔ Eviter le mitage du paysage :
 - ☞ POS pour limiter l'habitat léger.

La chasse ne fera l'objet d'aucune restriction.

La purge de blocs menaçants est autorisée.

Proposition de nouvelles limites :

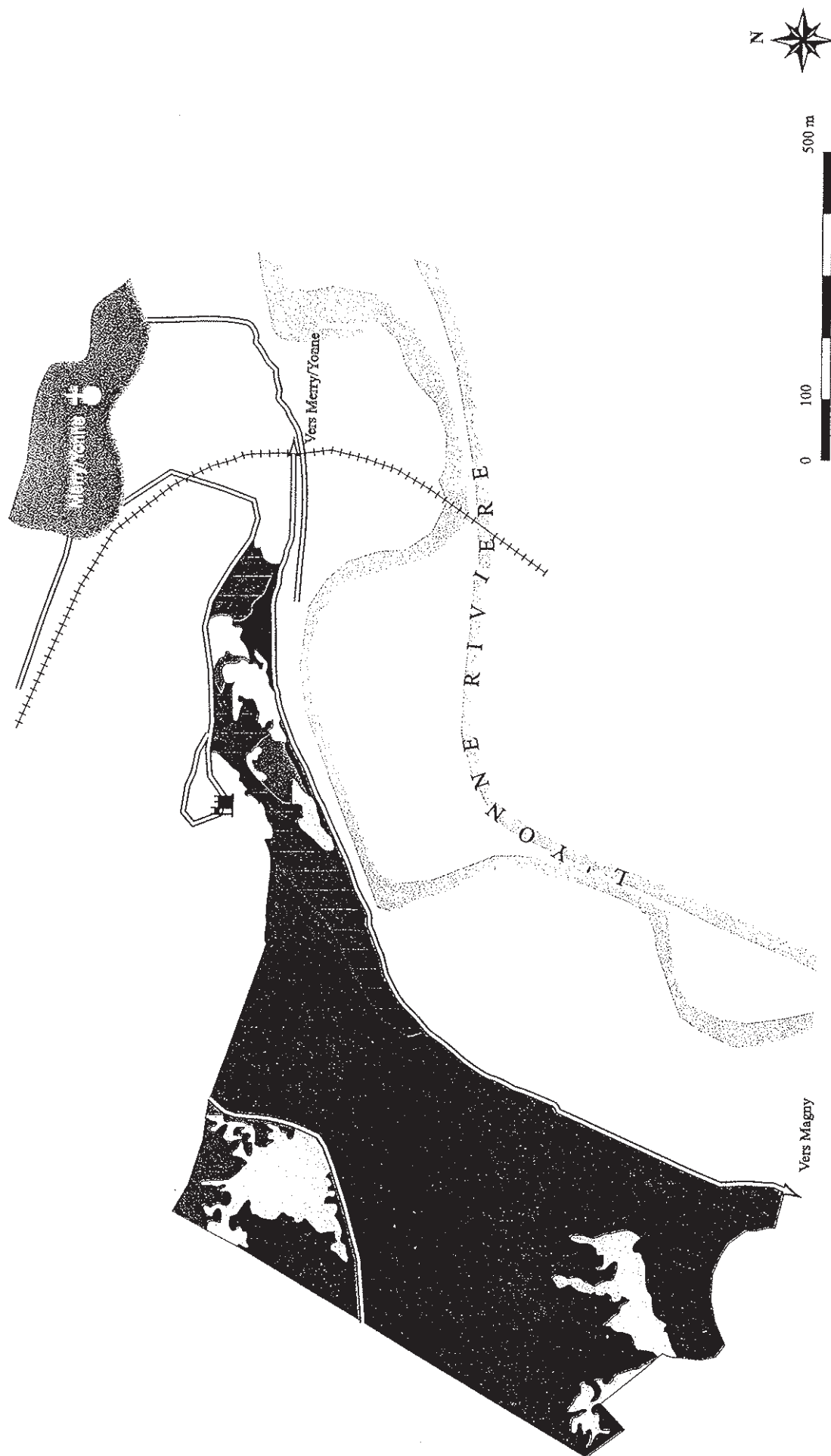
✂ secteur de cultures de la Rotisserie ,
✂ les secteurs habités en permanence ou en villégiature (toutes les cabanes du Saussois, de la Rotisserie et la parcelle 627 de la section A2),

✂ des forêts mélangées (résineux, robiniers) au Saussois.

+ A la Roche aux Poulets : zone de pelouses et rochers entre les deux routes.

+ Pelouses intraforestières du Bois de la Tour.

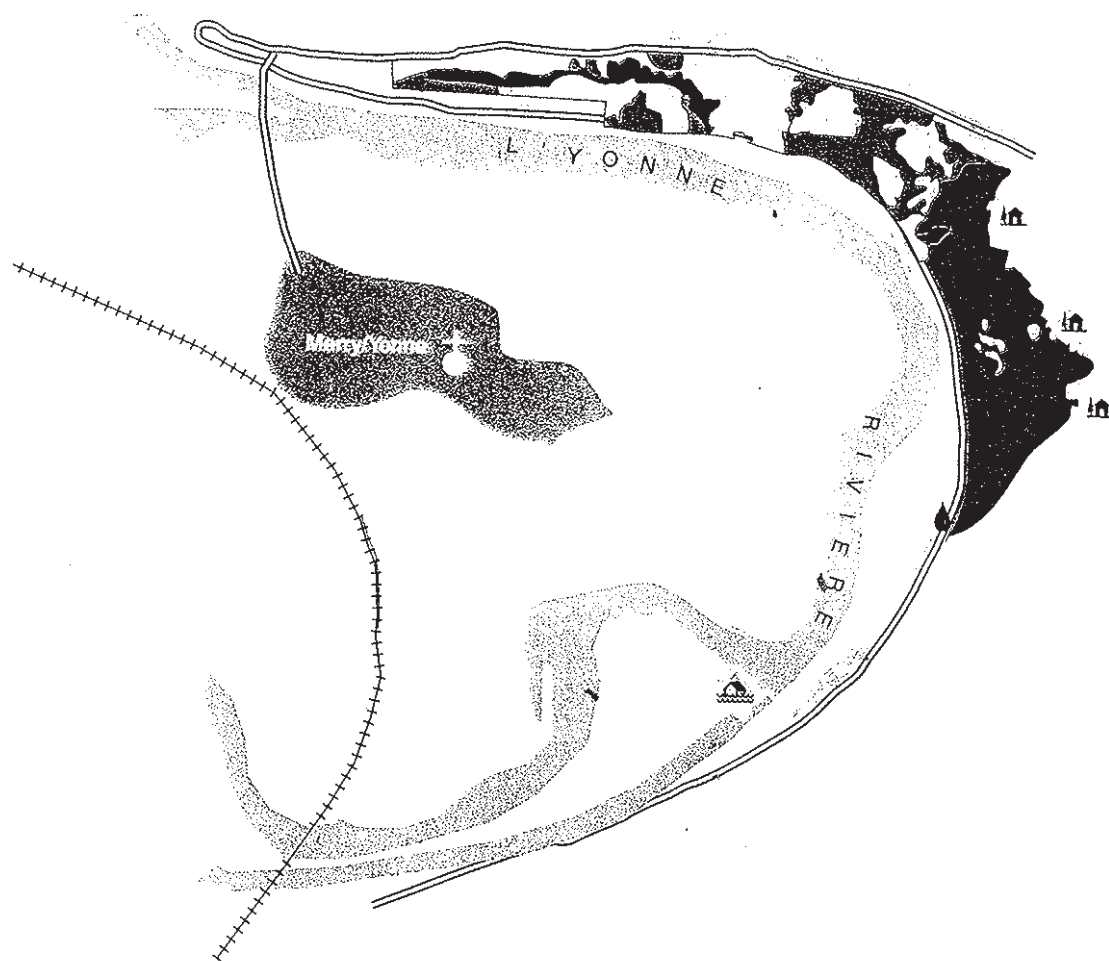
Carte des formations végétales de la Tour



Carte des formations végétales de la Roche du Petit



Carte des formations végétales du Rocher du Saussois



0 100 500 m

